

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 22 FEVRIER 2024**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 27

Convocation du 13.02.2024
Affichage du 13.02.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Bubertré suite à la convocation du 13.02.2024, affichée le treize février 2024.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMARET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Celine, LE SECO Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDIER Marcel.

Etaient absents-excuses : Mme BERGER Frédérique, M DESCHAMPS Michel, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUILLET Denis (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, Mme HEROUIN Sandrine, Mme OREART Patricia, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur GUYOT Philippe est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2024.02.053

MARCHE FAUCHAGE ELAGAGE 2024-2026

Il convient de lancer une consultation pour réaliser les travaux d'élagage et de fauchage sur le territoire de la communauté de communes des Hauts du Perche pour la période 2024 à 2026.

Les travaux de fauchage et débroussaillage se décomposent en trois lots :

- Lot 1 : Secteur Ouest de la CDC
106 kms de voiries communales et 72 kms de voiries départementales soit 178 kms au total
Montant maximum par an : 55 000 € TTC
- Lot 2 : Secteur Est de la CDC
105 kms de voiries communales et 70 kms de voiries départementales soit 175 kms au total
Montant maximum par an : 55 000 € TTC
- Lot 3 : Secteur Sud de la CDC
112 kms de voiries communales et 70 kms de voiries départementales soit 182 kms au total
Montant maximum par an : 58 000 € TTC

Le dossier de consultation devra préciser : « Un candidat pourra répondre à l'ensemble des lots mais il ne pourra se voir attribuer au final un maximum de deux lots.

Les critères d'attribution fixés au règlement de consultation seront les suivants :

- Prix des prestations (pondération : 70 %)
- Valeur technique (pondération : 30 %)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter de lancer la consultation pour les travaux d'élagage et de fauchage dans les conditions énoncées ci-dessus.**

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,
Emmanuel LE SECO

